

# CRIME ET CHÂTIMENT EN ISLAM (PARTIE 1 SUR 2)

## Évaluation:

**Description:** La première de deux leçons qui introduit au système pénal islamique et explique certaines de ses caractéristiques et formes de châtimeant.

## Catégorie:

[Cours](#) › [Le mode de vie, mœurs et les pratiques islamiques](#) › [Mœurs et pratiques d'ordre général](#)

**Par:** Imam Kamil Mufti (© 2016 NewMuslims.com)

**Publié le:** 23 Jun 2019

**Dernière modification le:** 29 Aug 2016

## Objectifs

- Apprendre la notion des cinq nécessités.
- S'instruire au sujet des caractéristiques du système pénal islamique.
- S'instruire au sujet des différentes formes de châtimeant.

## Termes arabes:

- Qadi* - le juge musulman qui rend des décisions judiciaires conformes à la *Chariah*.

## Introduction

Le droit criminel ou pénal est le corpus juridique qui encadre le pouvoir de l'État d'infliger des peines à des personnes afin de faire respecter certaines règles, lesquelles règles protègent généralement les intérêts publics et les valeurs que la société considère comme cruciales. Les lois criminelles donnent donc un aperçu de ce qu'une société et ses dirigeants considèrent comme des valeurs fondamentales.



Plutôt qu'une formulation uniforme et sans équivoque du droit, le droit criminel islamique est un discours savant composé d'avis de savants religieux qui argumentent, en se basant sur les textes du Coran, les récits prophétiques et le consensus des premières générations de Savants musulmans, sur ce que la législation doit être.

Les niveaux d'application du droit pénal islamique et l'implication des différentes autorités chargées de faire respecter la loi (telles que le *qadi*, le dirigeant et les

responsables exécutifs) ont toujours varié d'une région à l'autre et d'une dynastie à l'autre.

L'*application* du droit pénal islamique a pris fin partout, à l'exception de l'Arabie saoudite. Toutefois, la doctrine qui le porte continue d'exister et est étudiée par des savants islamiques, débattue et enseignée aux étudiants.

## Les cinq nécessités

L'objectif ultime de chaque prescription et loi islamique est de garantir le bien-être de l'humanité et de créer une société juste et équilibrée. Pour ce faire, il met l'accent sur le bien-être dans ce monde et la réussite dans le prochain, avec la finalité de mettre en place une société égalitaire. Lorsqu'on comprend cette finalité, on peut rattacher **toutes** les lois islamiques à cinq principes universels jugés nécessaires au bien-être humain. Ce sont la préservation de:

- 1.la vie
- 2.la religion
- 3.la raison
- 4.la filiation
- 5.la propriété

Le code pénal islamique vise **également** à préserver ces cinq principes universels. En entrant dans le détail, la loi islamique du talion vise à préserver la vie, la peine prévue pour l'apostasie est destinée à préserver la religion, la peine méritée pour avoir consommé de l'alcool vise à préserver la raison, les lois contre la fornication visent à préserver la filiation et la peine punissant le vol vise à préserver les biens. Afin de sauvegarder les cinq nécessités réunies, l'Islam a prescrit une peine punissant le banditisme de grand chemin. Par conséquent, l'Islam prévoit des châtiments pour les crimes suivants:

- 1.L'atteinte à la vie, qu'il s'agisse d'un meurtre ou d'une agression.
- 2.L'atteinte à la religion par l'apostasie.
- 3.L'atteinte à la raison par l'usage de stupéfiants.
- 4.L'atteinte à la filiation par la fornication ou même l'accusation mensongère d'adultère.
- 5.L'atteinte à la propriété par le vol.

6.L'atteinte à tous ces besoins universels (le banditisme de grand chemin).

## **Caractéristiques du système pénal islamique**

1. La beauté des enseignements islamiques réside dans le fait que les freins et contraintes externes coïncident avec la conscience morale des êtres humains qui sert de moyen de dissuasion interne. Le droit islamique, lorsqu'il traite de problèmes sociaux comme le crime, ne repose pas uniquement sur la législation et sur des moyens de dissuasion externes qui prennent la forme de châtiments. Il met davantage l'accent sur la conscience interne en accordant une plus grande importance au potentiel moral de l'homme. Il le fait en développant ce potentiel dès son enfance, de sorte qu'il soit capable d'accorder de la valeur à la dimension morale lorsqu'il parvient à l'âge adulte. L'Islam promet le salut à ceux qui font le bien mais avertit ceux qui font le mal, ce qui inspire la foi en Dieu. De même, l'espoir en Sa miséricorde et la crainte de Son châtiment mènent à renoncer à une conduite immorale et à nuire à autrui, tout en inculquant la moralité et le désir de faire du bien aux autres.

2. L'Islam crée une relation équilibrée entre l'individu et la société. Bien que la loi divine protège la société en légiférant des peines sévères qui dissuadent de commettre des crimes, elle ne sacrifie pas l'individu au profit de la société. Au contraire, l'Islam accorde la priorité à la protection des libertés et des droits individuels, en fournissant des garanties qui ne laissent aucun prétexte à celui qui est tenté par un comportement criminel. Il n'est donc pas question de punir sans au préalable préparer pour l'individu une situation propice à une vie vertueuse.

## **Les formes de châtiment**

La législation islamique est fondée sur deux principes:

- a) Des principes de base immuables
- b) Des lois secondaires pouvant évoluer

Pour les aspects permanents de la vie, la loi islamique a établi des lois fixes. Pour les aspects changeants de la vie qui sont affectés par le développement social et les progrès de la connaissance humaine, la loi islamique énonce des principes généraux et des règles universelles applicables dans différentes configurations et circonstances sociales.

Lorsque ces principes sont appliqués au système pénal, le droit islamique produit des textes clairs prescrivant des peines fixes pour les crimes qui existent dans toutes les sociétés, car ils sont liés à la nature humaine constante et immuable.

En ce qui concerne les autres crimes, la législation islamique énonce le principe général qui les interdit catégoriquement, tout en laissant le châtiment à l'appréciation de

l'autorité politique légitime qui peut prendre en compte les circonstances que vit le criminel et déterminer le moyen le plus efficace de protéger la société.

Ainsi, les châtiments dans la législation islamique sont de trois types:

- 1.Des châtiments prescrits
- 2.Le talion
3. Des châtiments discrétionnaires

L'adresse internet de cet article:

<https://www.newmuslims.com/fr/articles/333/crime-et-chatiment-en-islam-partie-1-sur-2>

droits d'auteur © 2011 - 2023 NewMuslims.com. Tous les droits sont réservés.